



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2020-16

Date d'entrée en vigueur :

29 mai 2020

ATA :

36

Certificat de type :

A-177

Sujet :

Système pneumatique – Circuit de régulation de la pression de cabine – Soupape de sécurité – Surcouple

Applicabilité :

Les avions de Bombardier Inc. modèle BD-700-1A10 et BD-700-1A11 portant les numéros de série 9810 à 9838, 9840 à 9842, 9844 à 9846, 9854 et 9855.

Conformité :

Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Au cours de l'inspection après montage à Bombardier, il a été découvert que certaines soupapes de sécurité (référence (réf.) GG435-3006-3) de circuits gauches et droits de régulation de la pression de cabine à la cloison étanche FS861.00 de la soute à bagages n'étaient pas installées conformément aux exigences du dessin. Les écrous de tourillon qui servent à fixer le collier de serrage à bande en V avaient été serrés à un couple excessif. Ces colliers de serrage à bande en V maintiennent les soupapes sur la bride de raccordement de cloison de l'aéronef. Le serrage excessif de ces écrous peut réduire la résistance à la fatigue de la soupape de sécurité ou endommager la bride de raccordement. Si cette situation n'est pas rectifiée, elle pourrait entraîner une fuite de pression ou une dépressurisation de la cabine en altitude.

La présente CN rend obligatoire l'inspection du serrage de l'écrou de tourillon des colliers de serrage à bande en V pour les soupapes de sécurité (réf. GG435-3006-3) des circuits gauches et droits de régulation de la pression de cabine. La CN impose également l'inspection de la soupape et de la bride de raccordement de cloison de l'aéronef, avec le remplacement de la soupape et la réparation des dommages si nécessaire.

Mesures correctives :

Dans le cadre de la présente CN, le terme « SB applicable » se rapporte au bulletin de service (SB) applicable au modèle d'avion en question, tel qu'indiqué au tableau 1 de la présente CN.

- A. Avant le 31 août 2020, inspecter le couple de serrage de l'écrou de tourillon du collier de serrage à bande en V pour les deux soupapes de sécurité (réf. GG435-3006-3) des circuits de régulation de la pression de cabine conformément aux instructions fournies dans la partie A du SB applicable.
- B. Marche à suivre dans le cas d'un écrou de tourillon du collier de serrage à bande en V présentant un couple inférieur à 80 lb-po :
 - a. Réaliser l'inspection visuelle conformément à la sous-section (3)(a) de la partie A du SB applicable avant le prochain vol.

- b. S'il n'y a aucune fissure ni déformation de la soupape de sécurité ou de la bride de raccordement de cloison de l'aéronef, suivre les directives restantes du SB applicable, avant le prochain vol, en faisant abstraction de la partie B.
 - c. S'il existe des signes de fissure ou de déformation de la soupape de sécurité, remplacer la soupape de sécurité conformément aux instructions fournies dans la partie B du SB applicable, avant le prochain vol.
- C. Marche à suivre dans le cas d'un écrou de tourillon du collier de serrage à bande en V présentant un couple supérieur à 80 lb-po :
- a. Réaliser une inspection sous grossissement, conformément à la sous-section (4)(b) de la partie A du SB applicable, avant le prochain vol.
 - b. S'il n'y a aucune fissure ni déformation de la soupape de sécurité ou de la bride de raccordement de cloison de l'aéronef :
 - i. suivre les directives restantes du SB applicable, avant le prochain vol, en faisant abstraction de la partie B;
 - ii. remplacer la soupape de sécurité avant le 31 août 2021 conformément aux instructions fournies dans la partie B du SB applicable.
 - c. S'il existe des signes de fissure ou de déformation de la soupape de sécurité, remplacer la soupape de sécurité conformément aux instructions fournies dans la partie B du SB applicable, avant le prochain vol.

Tableau 1 : SB de référence

Modèle d'avion	SB de Bombardier
BD-700-1A10	Révision 02 du SB 700-21-6009 en date du 31 mars 2020 ou toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne, Transports Canada. L'intégration de la révision 01 du SB 700-21-6009 en date du 19 mars 2020, ou de la version originale du SB 700-21-6009 en date du 23 janvier 2020 réalisée avant la date d'entrée en vigueur de la présente CN, satisfait également aux exigences de la présente CN.
BD-700-1A11	Révision 02 du SB 700-21-5009 en date du 31 mars 2020 ou toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne, Transports Canada. L'intégration de la révision 01 du SB 700-21-5009 en date du 19 mars 2020 ou de la version originale du SB 700-21-5009 en date du 23 janvier 2020, réalisée avant la date d'entrée en vigueur de la présente CN, satisfait également aux exigences de la présente CN.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 15 mai 2020

Contact :

Brian Daly, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique AD-CN@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.